

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, vendredi 16 octobre 2020,

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LA POLITIQUE DE L'EAU SUR LE BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU COTIERS NORMANDS

Conscient de l'accélération du changement climatique et de ses conséquences dans les territoires, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté lors de sa séance du 14 octobre 2020 un cap ambitieux pour la politique de l'eau d'ici 2027 : amener la moitié des cours d'eau du bassin au bon état au sens des normes européennes, contre 32% seulement aujourd'hui.

Le comité de bassin réunit les représentants des acteurs de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, sous la présidence de M. François Sauvadet. Le changement climatique, l'accroissement de la population, le développement de l'activité économique exigent de mener des actions volontaristes pour conserver, et même améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines. A partir de ce constat, les membres du comité de bassin ont adopté le 14 octobre 2020, à la majorité absolue, leur projet de feuille de route jusqu'en 2027 : le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Rédigé de manière très participative, ce qui a d'ailleurs été salué par tous les membres, le document précise les voies de développement et d'aménagement du territoire qui permettent de se préparer aux changements en cours. A titre d'exemple :

- compenser la destruction des zones humides par des reconstitutions à hauteur de 150 à 200 % de la surface détruite,
- inciter les collectivités à travailler en étroite collaboration avec les exploitants agricoles pour mieux protéger les captages d'alimentation en eau potable et développer l'agriculture biologique et à bas niveaux d'intrants,
- pour permettre l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette des sols en France » compenser toute nouvelle surface imperméabilisée à hauteur de 100 à 150 %,
- anticiper les tensions à venir sur les quantités d'eau disponible, en l'économisant et en définissant dès maintenant les modalités de partages entre les usages,
- diminuer les flux d'azote apportés à la mer par les fleuves, dont la Seine bien sûr, pour réduire les échouages d'algues sur le littoral, ce qui implique une mobilisation sur tout le territoire du bassin.

Le projet de SDAGE va maintenant être soumis à l'avis de l'Autorité environnementale nationale, avant de faire l'objet d'une large consultation publique.

« Devant les défis posés dès aujourd'hui par le changement climatique, le projet de SDAGE montre la voie à suivre pour que notre territoire puisse s'adapter grâce à l'engagement de tous ses acteurs. »

François SAUVADET Président du comité de bassin Seine-Normandie

Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie
Marie-Anne Petit Andriana
Tél : 06 61 58 91 74
Mél : petit.marie-anne@aesn.fr

Le comité de bassin organise la concertation des usagers de l'eau.

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin, composé de représentants des collectivités (40%), des usagers (40%), de l'Etat (20%) est le lieu de concertation sur la politique de l'eau. Le comité de bassin Seine-Normandie compte 185 membres et s'organise en commissions et en groupes de travail.
www.eau-seine-normandie.fr